



ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES
45 RUE DE BREST
35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et conventions générales » page 5 de l'annexe, dans la note « Permanence des méthodes » page 7 de l'annexe et dans la note « Transferts de charges » page 19 de l'annexe des comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 lié à la modernisation des états financiers, et modifiant le règlement ANC n°2014-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Legs et Assurances-vie

La note « Impact des legs sur le résultat » page 6 de l'annexe et la note « Legs, donations et assurances-vie » page 20 de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement des legs et assurance-vie. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons examiné les modalités de reconnaissance des legs et assurances-vie et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.

Immobilisations corporelles

Les notes « Evaluation des immobilisations corporelles » et « Evaluation des amortissements » à la page 15 de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations ainsi que celles retenues pour la valorisation des amortissements et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » page 16 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Valeurs mobilières de placement » page 16 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principes et conventions générales » page 5 de l'annexe, la note « Permanence des méthodes » page 7 de l'annexe et la note « Transferts de charges » page 19 de l'annexe des comptes annuels exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06 lié à la modernisation des états financiers, et modifiant le règlement ANC n°2014-03. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 23 Juin 2026
Le Commissaire aux comptes

INITIA, représenté par
Jérémy LECUÉ

Signé par Jeremy Lecué
Le 23 juin 2026

doc_lia8
tx_xyWXdkLb5zP3

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

ACTIF	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	434 259	121 521	312 738	324 323
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 761 627	231 746	1 529 881	1 350 316
Constructions	47 920 449	28 875 432	19 045 017	19 570 481
Instal. Techn., matériel et out.indus.	3 621 524	2 684 047	937 477	1 015 272
Immobilisations corporelles en cours	2 310 904		2 310 904	545 840
Autres	3 868 165	2 847 220	1 020 945	990 032
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 483 219	34 000	2 449 219	2 627 313
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et Créances rattachées	28 070 671		28 070 671	27 764 424
Autres titres immobilisés				
Prêts	435 111	21 468	413 643	597 969
Autres	3 885		3 885	3 812
TOTAL I	90 909 816	34 815 434	56 094 381	54 789 781

ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	23 190		23 190	15 695
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	1 129 865		1 129 865	1 346 246
Autres	3 261 865	150 533	3 111 333	2 997 126
Valeurs mobilières de placement	13 554 501	631 456	12 923 044	17 413 321
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 783 377		3 783 377	3 021 691
Charges constatées d'avance	190 961		190 961	265 011
TOTAL II	21 943 758	781 989	21 161 769	25 059 089

Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	112 853 574	35 597 424	77 256 150	79 848 870
--	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	387 698	388 130
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	32 469 403	32 469 403
Autres		
Report à nouveau	26 788 250	26 520 088
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 305 951	268 163
Situation nette (sous-total)	58 339 400	59 645 783
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	265 462	276 786
Provisions réglementées		
TOTAL I	58 604 862	59 922 569
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 157 403	2 677 769
Fonds dédiés	329 533	327 249
TOTAL II	3 486 936	3 005 018
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 319	-
Provisions pour charges	-	2 175
TOTAL III	3 319	2 175
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 680 304	3 445 113
Emprunts et dettes financières diverses	2 794 172	3 228 132
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	942 917	1 150 038
Dettes des legs ou donations	730 671	1 686 884
Dettes fiscales et sociales	598 766	655 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 337	26 221
Autres dettes	6 349 803	6 712 227
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	55 062	14 827
TOTAL IV	15 161 033	16 919 108
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	77 256 150	79 848 870

Compte de résultat

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	1 530	1 108	423	38,15%
Ventes de biens et services			-	
Ventes de biens	220 474	231 345	- 10 872	-4,70%
dont ventes de dons en nature			-	
Ventes de prestations de services	2 526 714	917 523	1 609 191	175,38%
dont parrainages			-	
Produits de tiers financeurs			-	
Concours publics et subventions d'exploitation	63 577	81 792	- 18 214	-22,27%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable			-	
Ressources liées à la générosité du public			-	
Dons manuels	8 890 268	8 791 528	98 740	1,12%
Mécénats			-	
Legs, donations et assurances-vie	1 938 059	3 203 492	- 1 265 433	-39,50%
Contributions financières			-	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 175	2 643 935	- 2 641 760	-99,92%
Utilisation des fonds dédiés	59 923	67 406	- 7 483	-11,10%
Autres produits	2 491 652	1 684 926	806 727	47,88%
TOTAL I	16 194 372	17 623 052	- 1 428 681	-8,11%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	215 041	208 831	6 210	2,97%
Variation de stock	- 6 662	- 4 363	- 2 299	52,69%
Autres achats et charges externes	8 464 833	7 964 925	499 908	6,28%
Aides financières	2 174 067	1 882 254	291 812	15,50%
Impôts, taxes et versements assimilés	527 999	595 370	- 67 372	-11,32%
Salaires et traitements	4 808 169	4 783 051	25 118	0,53%
Charges sociales	1 569 192	1 745 722	- 176 530	-10,11%
Remboursement de charges de personnel	- 1 066 086	-	- 1 066 086	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 345 038	2 355 527	- 10 489	-0,45%
Dotations aux provisions	3 319	-	3 319	
Reports en fonds dédiés	62 565	124 103	- 61 538	-49,59%
Autres charges	405 702	529 435	- 123 733	-23,37%
TOTAL II	19 503 176	20 184 855	- 681 679	-3,38%
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 3 308 804	- 2 561 802	- 747 002	29,16%

Compte de résultat

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOCIATION DIOCESAINE DE RENNES

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 664 238	1 610 972	53 266	3,31%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	118 476	131 179	- 12 703	-9,68%
Autres intérêts et produits assimilés	164 879	133 577	31 302	23,43%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	197 754	374 144	- 176 391	-47,1%
Différences positives de change	-	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	414 509	363 165	51 344	14,14%
TOTAL III	2 559 855	2 613 036	- 53 181	-2,04%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	233 662	183 971	49 691	27,01%
Intérêts et charges assimilées	98 433	111 897	- 13 464	-12,0%
Différences négatives de change	-	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	172 334	242 424	- 70 090	-28,91%
TOTAL IV	504 429	538 292	- 33 863	-6,29%
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 055 426	2 074 745	- 19 318	-0,93%
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 1 253 378	- 487 057	- 766 320	157,34%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion		271 370	- 271 370	-100,00%
Sur opérations en capital		406 669	- 406 669	-100,00%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		445 077	- 445 077	
TOTAL V	-	1 123 116	- 1 123 116	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		215 389	- 215 389	-100,00%
Sur opérations en capital		86 796	- 86 796	-100,00%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-	#DIV/0!
TOTAL VI	-	302 185	- 302 185	-100,00%
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	820 931	- 820 931	-100,00%
Participation des salariés aux résultats (VII)			-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	52 573	65 711	- 13 138	-19,99%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	18 754 227	21 359 205	- 2 604 978	-12,20%
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+VIII)	20 060 177	21 091 042	- 1 030 865	-4,89%
EXCEDENT OU DEFICIT	- 1 305 951	268 163	- 1 574 114	-587,00%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				